

MAIRIE de MELLES



31440 Haute-Garonne
☎ 05 61 79 41 66 📠 05 61 79 41 41
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr
Site internet : mairie-melles.fr

Conseil Municipal du 24 Janvier 2015

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, J.Guy Dejuan, Henri Desplan, J.Michel Desplan, J.Damien Laborde, Cédric Sagué, Alain Trey.

Absent excusé : Jacques Pavan,procuration à Gérard Amiel.

Absent non excusé : André Dillinger

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

La séance débute par une minute de silence demandée par Madame le Maire, à la mémoire des victimes assassinées lors des attentats terroristes des 7, 8 et 9 Janvier 2015 à Paris.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 06 Décembre 2014 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Groupement pastoral : bail 2015

Le Groupement pastoral du Crabère avait demandé en juin 2014 un bail de 3 ans or les baux ruraux sont de 5 ans.

Une délibération modifie la durée du bail qui doit être signée dans les jours qui suivent.
Décision adoptée à l'unanimité .

2. Auberge du Crabère :

*Le loyer est actuellement de 700€ mensuel. L'Aubergiste compte tenu de la crise demande une diminution de ce loyer et propose 500€. Le Conseil municipal examine la proposition et propose quant à lui 550€ et 600€. La proposition de 600€ est adoptée par 5 voix contre 4.

Madame le Maire est chargée de faire signer le nouveau bail modifié.

*Est également demandée l'isolation des combles. Le Conseil municipal propose une isolation du plancher avec des plaques isolantes placées par les employés de la Commune. Coût, environ 2500€. Des devis seront demandés quant au coût.
Accord à l'unanimité

*L'auberge subit également des désagréments dus à des mauvaises odeurs depuis les derniers travaux. Le Conseil municipal décide de contacter l'entreprise Fourquet qui a eu la maîtrise d'oeuvre des travaux et de faire fonctionner la garantie décennale en lui demandant de regarder d'où vient ce problème.
Monsieur Amiel est chargé d'adresser un courrier à l'entreprise Fourquet.

3. Communauté de Communes :

Prise d'une délibération, afin d'annuler et de remplacer la date de la délibération du 05 Septembre, demandée par la Communauté de communes pour se mettre en conformité avec les dates des autres Communes.

4. Dématérialisation :

Avec la dématérialisation exigée par les services de l'Etat notre matériel est devenu obsolète. Nous sommes donc obligés de nous renseigner comment une petite Mairie comme la notre peut fonctionner. La société RICCOH, située à proximité (Cierp-Gaud ou St Gaudens), propose une location du matériel qui est nécessaire avec en plus la fourniture du papier et une sauvegarde externalisée. Le matériel est renouvelé tous les deux ou trois ans. Coût de cette location : 132€ par mois.
La Mairie propose cette solution qui reviendrait moins cher que l'achat du matériel neuf. La délibération est acceptée à l'unanimité.
Il est projeté de mettre à disposition le vieux photocopieur aux associations du village.

5. Biens vacants :

Demande d'achat de la part de M. Auban Jean Marc de trois parcelles situées au hameau de La Gouade. Cette vente rapporterait 687,50€ à la Commune.
Demande acceptée à l'unanimité.
Madame le Maire est chargée de cette vente .

6. Travaux salle des fêtes :

Travaux réalisés par l'entreprise Pyrénées Renov , commencés le 12 Janvier 2015.
Coût des travaux : 29 992€ TTC. Un acompte a été réglé en décembre 2014 (10% du montant) . Reste donc à régler sur 2015 la somme de 26 363,09 € TTC. arrondi à 27.000€

Il faut également changer les portes et les radiateurs électriques, ce qui n'avait pas été prévu dans le cahier des charges de cette rénovation. Des devis ont été demandés.
Concernant les radiateurs , le devis à 1300€ les quatre a été choisi.
Quant aux portes, un seul devis à ce jour, d'autres sont en attente.
DEVIS radiateurs + portes : 15 408,00€ à ce jour.

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir les crédits à certains articles budgétaires afin qu'elle puisse liquider et mandater les dépenses avant l'adoption du budget de l'exercice 2015.

A près délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses sur les comptes suivants et ainsi précisés :

- au compte 2138 opération 109 pour un montant de 42.408,00€.

7. Questions diverses :

- Une lettre de M. et Mme Thomas est lue par Mme Le Maire. Il est indiqué que ceux-ci ont fait le choix de garder leur concession à Melles.
- Gérard Amiel indique que les travaux sur la fin de la route de Labach ont débuté mais qu'ils sont un peu retardés à cause des conditions climatiques actuelles.
- Débroussaillage : le courrier envoyé aux propriétaires afin de les responsabiliser quant aux risques autour des habitations a commencé à porter ses fruits.
La Mairie a signé une convention avec le CDIS qui propose aux communes le « brûlage dirigé ». Les pompiers vont procéder à des incendies maîtrisés afin de sécuriser certains secteurs. Une première visite a été effectuée sur le territoire de Melles.

- Cabane de Sestagnous : le Conseil municipal a décidé la reconstruction de la cabane.
L'assurance a estimé les dommages et rembourse cette reconstruction à hauteur de 35528€ TTC. Une franchise de 833 € est appliquée.

Plusieurs possibilités sont à l'étude : reconstruction à l'identique avec murs en pierre ou reconstruction en fustes (coût moins élevé) avec éventuellement habillage en murs de pierre.

Demande d'autorisation de travaux à la DDT. Madame le Maire et Monsieur Sagué sont chargés de monter le dossier avec les différentes propositions.

- Cabane d'Aouéran : Le groupement pastoral du crabère représenté par Madame Pascale Fourquet, souhaite une rénovation de la cabane d'Aouéran. La commune étant maître d'oeuvre lors d'une telle réalisation. Le GPC ayant une aide à hauteur de 80% sur des fonds européens. Reste à financer les 20%.
Une réunion éleveurs/chasseurs/conseil municipal doit se tenir en mairie dans les semaines à venir afin d'envisager les diverses possibilités de réalisation .
- Plan d'Action sécuritaire : Un document concernant la sécurité en zones de montagne est distribué à chacun afin d'entamer une réflexion s'il y a lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures, la date du prochain conseil municipal est fixée au samedi 28 Février 2015 à 17h.

Les membres du Conseil,



Le Maire,
Annie Ayrat